

CHARTRE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL POUR UN SEJOUR AU REFUGE

Pour le respect du protocole covid19

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas en montagne, et plus particulièrement en refuge, le respect de la loi est fondamental. La commission protocole et le Conseil d'administration AAG68 ont adapté l'organisation et le fonctionnement du refuge pour accueillir les membres de l'association dans les meilleures conditions possibles.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel. Le protocole détaillé est joint. En résumé :

Les usagers devront obligatoirement apporter :

- ✓ Leur literie (drap housse et un sac de couchage obligatoires, oreiller avec taie s'ils le souhaitent)
- ✓ Des torchons de cuisine et serviettes de toilette.
- ✓ Des chaussons.
- Des masques, des gants jetables, du gel hydro-alcoolique, et des mouchoirs en papier. Les lingettes jetables sont interdites.

Les usagers devront :

- En période de vacances scolaires : le jour de leur départ, les personnes devront impérativement libérer les dortoirs pour 10h dernier délai après avoir effectué le nettoyage et la désinfection de leur chambre (tablette, cintre, crochet, poignées de portes et de fenêtres, tour de lit, sol...) et ce afin que le groupe suivant puisse occuper le dortoir au plus tard à 18H.
- ✓ Si l'utilisation se fait un week-end et que le dortoir restera vide une semaine, cette désinfection approfondie n'est pas nécessaire : le dortoir sera aéré la semaine durant.
- Privilégier par beau temps les déjeuners extérieurs (barbecue ou ferme auberge ou pique-nique) sur les tables mises à disposition afin de garder une distance de sécurité entre les groupes de table.
- ✓ En cas de repas pris à l'intérieur : respecter les mesures de distanciation ; nettoyer sa table et balayer sous sa table.
- ✓ Privilégier si possible l'apport de plats cuisinés à l'avance ou prendre ses repas en ferme auberge si possible.
- En cas d'utilisation de la cuisine : respecter les horaires attribués, utiliser le matériel attribué, nettoyer la cuisine avant de la quitter.
- Respecter les autres usagers en faisant attention à respecter les distances et en portant un masque à l'intérieur.
- ✓ Les couverts utilisés sont nettoyés et rangés dans le casier attribué directement après chaque repas.
- ✓ Ramener ses poubelles.
- ✓ Se désinfecter les mains à l'entrée du chalet et aux changements de pièces.
- Ils pourront en plus désinfecter les sanitaires avant ou après chaque utilisation.

C'est pourquoi, pour confirmer ma réservation obligatoire au refuge dynamo,

j'atteste par la présente :

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés par le refuge ne seront pas les mêmes qu'habituellement.
- ✓ Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener pour pouvoir séjourner dans le refuge (équipement de protection et de désinfection individuel, literie, duvet...)
- Être conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation par le gardien afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie

Je m'engage par ailleurs :

- ✓ A ne pas monter au refuge si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre > 37.8°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat).
- ✓ A respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, heure d'arrivée et de repas...).
- A respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque) et les règles de vie en refuge qui ont été adaptées et présentées dans le protocole sanitaire disponible sur le site internet du refuge et transmis lors de ma réservation.
- ✓ A apporter tout le matériel adéquat nécessaire à la sécurité sanitaire pour moi et ma famille.
- A honorer à l'association AAG68, les contributions exceptionnelles liées aux dépenses des mesures sanitaire : paiement du matériel que devrait me fournir l'association en cas d'oubli.

Date :

Nom et Signature